



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2022
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Douzième session

New York, 3-5 août 2022

Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur la page correspondante du site du Comité (<https://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/12th-session/>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à faire part de ses vues sur les progrès accomplis par le Groupe de travail pour ce qui est de traiter les questions d'ordre juridique et politique liées à la gestion de l'information géospatiale, notamment celles ayant trait aux données qui font autorité.

Résumé du rapport

À sa onzième session, qui s'est tenue virtuellement les 23, 24 et 27 août 2021, le Comité d'experts a adopté la décision 11/110, dans laquelle il a salué les progrès accomplis, sous la direction de l'Australie et de la Suède, dans la mise à jour de son plan de travail pour la période 2020-2022, grâce à quoi le Groupe de travail est passé de situations hypothétiques à des situations réelles en matière de politiques et du point de vue juridique. Il a notamment été entrepris d'élaborer deux documents, l'un sur les données faisant autorité, l'autorité et la responsabilité, et l'autre sur l'exploration des données géospatiales au service du bien public, de l'utilisation éthique des données et des nouvelles technologies, notamment en ce qui concerne les questions de vie privée et de confidentialité.

Le Comité d'experts s'est dit conscient que les principes d'action et le cadre juridique pour la gestion de l'information géospatiale dans et entre les États Membres

* E/C.20/2022/1.



étaient un mélange complexe de questions interdépendantes où les systèmes juridiques et les juridictions en place se caractérisaient par leur diversité et présentaient différents niveaux de maturité, constituant un domaine d'activité difficile et important pour le Comité et pour la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale, et a noté qu'il importait de communiquer efficacement pour sensibiliser les décideurs, les parties prenantes concernées et le grand public à ces questions.

Le Comité d'experts a demandé au Groupe de travail de poursuivre son examen des paramètres de politique générale et juridiques ayant une incidence sur la protection de la vie privée, la sécurité nationale, les préoccupations relatives à la confiance commerciale, l'autorité, la diversité des sources d'information géospatiale, la responsabilité et la multiplicité des utilisations, en ayant à l'esprit que les responsables politiques et les décideurs cherchent la confiance, la ponctualité et l'adéquation aux objectifs en matière d'information géospatiale et, à cet égard, qu'il importe de maintenir la confiance dans l'information géospatiale pour l'élaboration de politiques et de décisions fondées sur des données factuelles. Il a encouragé le Groupe de travail à poursuivre son examen des questions stratégiques et juridiques liées aux données faisant autorité et au bien public, en notant qu'il pouvait être complexe et difficile de définir les données faisant autorité, compte tenu des différentes situations nationales, et que la production de renseignements et de services géospatiaux n'était plus l'apanage des organismes mandatés par les États, en raison de l'évolution du paysage numérique et technologique, de sa diversité d'un endroit à l'autre, et de l'utilisation novatrice de l'information géospatiale. Il a également invité le Groupe de travail à collaborer avec les organisations internationales compétentes sur ces questions.

Le Comité d'experts a salué les progrès enregistrés dans l'élaboration et la préparation d'une trousse de ressources stratégiques et juridiques pour aider les États Membres à améliorer le partage et l'échange de données, noté que ces ressources étaient fondamentales pour appliquer le Cadre intégré de l'information géospatiale sur la base des principes d'action et du cadre juridique appropriés au niveau national, et encouragé le maintien de la collaboration avec les groupes fonctionnels et les comités régionaux du Comité afin de mieux comprendre les facteurs et les implications politiques et juridiques et de faire progresser la mise en œuvre du Cadre au niveau national.

Dans son rapport, le Groupe de travail rend compte de ses progrès et de ses activités, fait le point sur son plan de travail et décrit l'action qu'il mène en vue de traiter les questions d'ordre politique et juridique complexes liées à la gestion de l'information géospatiale et de soutenir la mise en œuvre du Cadre intégré. Il présente également les progrès accomplis dans l'élaboration d'un document sur les données faisant autorité et les questions de l'autorité et de la responsabilité. À cet égard, il a accueilli avec intérêt les divers points de vue initiaux présentés par des professionnels du secteur géospatial et des experts politiques et juridiques du monde entier. Il s'emploie à élaborer et à mettre en place un cadre permettant de mieux comprendre les différentes manières dont l'expression « faisant autorité » a été utilisée.

En outre, le Groupe de travail présente l'état d'avancement du document sur les données géospatiales au service du bien public, de l'utilisation éthique des données et de l'examen des questions relatives à la vie privée, à la confidentialité et aux nouvelles technologies. Le rapport rend également compte de l'élaboration d'une trousse de ressources stratégiques et juridiques pour aider les États Membres à améliorer le partage et l'échange de données, et il y est indiqué que ces ressources sont fondamentales pour appliquer le Cadre intégré sur la base des principes d'action et du cadre juridique appropriés au niveau national. La trousse de ressources

comprend trois documents qui doivent servir de référence ou de guide alors que les pays commencent à appliquer le Cadre intégré parallèlement à leurs plans d'action nationaux. L'objectif était de traduire les buts et les objectifs du Cadre dans des termes connus des professionnels du monde politique et juridique. Il est indiqué dans la deuxième voie stratégique du Cadre intégré concernant les aspects juridiques et politiques que pour être efficace, un cadre stratégique et juridique doit comporter plusieurs instruments nécessaires pour traiter un large éventail de questions politiques et juridiques qui ont trait à la collecte, à l'utilisation, au stockage et à la diffusion des informations géospatiales.

Enfin, il est indiqué dans le rapport que le Groupe de travail continue de mettre au point un plan de communication visant à favoriser le dialogue et la concertation entre le Comité d'experts et les professionnels de la politique et du droit.
